

Endocrine disruptors: the secret history of a scandal

Le Monde | 20.05.2016 à 09h16 | By Stéphane Horel

This is one of the best kept secrets in Europe. It is locked up somewhere in the maze of corridors in the European Commission, in a guarded room that only about 40 accredited officials have the right to enter. And then only with paper and pen. Smartphones are not allowed. This is a stricter safety protocol than even for transatlantic free trade agreement (or TTIP) between the European Union and the United States: If Members of the European Parliament want to access TTIP documents they can enter the reading room without anyone checking the contents of their pockets.

The secret is a report of about 250 pages. Its title, in the jargon of the Commission, is "Impact Assessment". It assesses the "socio-economic" impact of regulations related to a group of chemical pollutants. Known as endocrine disruptors, these chemicals are capable of interfering with the hormones of animal species, including humans, and are believed to be the cause of many serious diseases (hormone-dependent cancers, infertility, obesity, diabetes, neuro-behavioral disorders ...). They are found in a multitude of consumer items, cosmetics, pesticides and plastics (such as bisphenol A - BPA). Whole sectors of industry will be affected by regulation of these chemicals in the medium term. Billions of Euros are at stake.

Defining criteria

The prospect of restrictions, perhaps even bans, raises serious worries among manufacturers. The pesticide industry has never hidden its hostility to the European Regulation on "plant protection products", from which originates a decision-making process with twists and turns worthy of a TV series. Adopted by the European Parliament in 2009, the text provided for special treatment of pesticides: those recognised as endocrine disruptors would not be allowed on the market. But they must be able to be recognised.

The Commission was therefore obliged to find a way to distinguish endocrine disruptors from other chemicals. In concrete terms, its job was to lay down criteria to identify these substances. Without the criteria, the law cannot be implemented. National health authorities, industry and NGOs are thus in suspended animation awaiting a decision on these criteria for identification – a regulatory tool which will then enable restricting or, more radically, prohibiting the use of certain endocrine disruptors. Today, seven years later, these criteria still do not exist.

It is this impact assessment, with its highly confidential conclusions (as secret as the location of the fountain of youth), which is largely responsible for this delay. It was not originally part of the plan but industry called for it as a way to weaken the Regulation and then achieved its desire in early summer of 2013 after a lobbying blitzkrieg by pesticide and chemical industries working in tandem. Activities were coordinated mainly through their Brussels lobbying organizations: European Crop Protection Association (ECPA) and European Chemical Industry Council (CEFIC).

A hypersensitive file

The giants of agrochemicals were also on the battlefield: both the two German heavyweights, BASF and Bayer and the Swiss multinational, Syngenta. The Commission's Secretary General Catherine Day finally yielded to their request for an impact assessment on the basis of "divergent opinions" in the scientific community and the "potential impacts on sectors of the chemical industry and international trade" - a direct reference to TTIP, on which negotiations were then just beginning. In an internal memo dated 2 July 2013, Ms Day, the then highest European Union official, described the criteria for endocrine disruptors as a "sensitive subject". Sensitive, it stayed. And hypersensitive, it became.

The European Parliament had given a deadline for the Commission to write these infamous criteria: December 2013. Not seeing anything coming, Sweden had decided to take the Commission to court. This move was supported by France, Denmark, Finland and the Netherlands and also by the Parliament and the Council - a rare configuration.

The Court of Justice of the European Union did not delay in its response. Just before Christmas 2015, it found that the Commission, which is after all the guardian of the treaties, had "violated the law of the Union". The judgement swept away the "alleged need for an impact assessment of the scientific criteria" that the Commission had placed at the heart of its defence. But the same day, the spokesperson of the European Commissioner for Health, the Lithuanian Vytenis Andriukaitis announced bluntly that the impact study would still be carried through. Already hypersensitive, the file became inflammable.

What cost of illness?

The European parliamentarians are furious. Some of them have already sent several letters to the President of the Commission. These had no effect. On 13 January, the President of the Parliament wrote to Jean-Claude Juncker. The Commission's delay was "unacceptable", underlined Martin Schulz. Equally, continuing the impact assessment was "in defiance of the judgment" of the highest court of the EU, to which he asked the Commission to "comply without delay". The message was repeated in a second letter on 10 March. Sweden, for its part, continues to keep up the pressure. In a document dated 13 May that Le Monde has obtained, Sweden curtly reminds the Commission services that the Court "prohibits the use of economic considerations to define criteria".

So what is the nature of the "economic considerations" contained in the pages of the impact study under lock and key? In addition to the impact on the industry, will they take into account the cost of diseases related to exposure to endocrine disruptors in Europe, which was estimated by independent studies to be at between 157 billion and 288 billion euros per year (University of Utrecht, 2016)? The suspense will end on 15 June. According to our sources, the final proposal on the criteria for the identification of endocrine disruptors will be presented in a meeting of the college of European Commissioners that day.

• Stéphane Horel
Journalist for Le Monde

Perturbateurs endocriniens : l'histoire secrète d'un scandale

Le Monde | 20.05.2016 à 06h45 • Mis à jour le 20.05.2016 à 09h16 | Par Stéphane Horel



C'est l'un des secrets les mieux gardés d'Europe. Il est enfermé quelque part dans le dédale des couloirs de la Commission européenne, dans une pièce à accès surveillé, où seule une quarantaine de fonctionnaires accrédités ont le droit d'entrer. Avec du papier, un stylo. Les smartphones sont confisqués. Un dispositif de sécurité plus strict encore que pour l'accord de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et les Etats-Unis (ou Tafta) : pour connaître les documents le concernant, les eurodéputés, eux, peuvent pénétrer dans la salle de lecture sans que l'on s'enquière du contenu de leurs poches.

Ce secret, c'est un rapport d'environ 250 pages. Dans le jargon de la Commission, une « *étude d'impact* ». Celle-là évalue les conséquences « *socio-économiques* » d'une réglementation visant une famille de polluants chimiques. Capables d'interférer avec les hormones des espèces animales, humains compris, les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être à l'origine de nombreuses maladies graves (cancers hormonaux-dépendants, infertilité, obésité, diabète, troubles neuro-comportementaux...). Ces substances se trouvent dans une multitude d'objets de consommation courante, dans les cosmétiques, les pesticides ou les plastiques (à l'instar du bisphénol A). Des secteurs entiers de l'industrie seront concernés à moyen terme par leur réglementation. Des milliards d'euros sont en jeu.

Définir les critères

La perspective d'éventuelles restrictions, parfois même d'interdictions, suscite de vives inquiétudes chez les industriels. Le secteur des pesticides, en particulier, n'a jamais caché son

hostilité à certaines dispositions du règlement européen sur les « produits phytopharmaceutiques », qui est à l'origine d'un processus de décision aux rebondissements dignes d'une série télévisée. Adopté au Parlement en 2009, ce texte réserve en effet un traitement spécial aux pesticides : ceux reconnus comme perturbateurs endocriniens ne seront plus autorisés sur le marché. Encore faut-il pouvoir les reconnaître.

La Commission devait donc trouver le moyen de distinguer les perturbateurs endocriniens des autres produits chimiques. Très concrètement, son travail consistait à énoncer des critères qui permettraient de les identifier. Sans critères, pas d'application de la loi. Autorités sanitaires nationales, industriels et ONG sont ainsi suspendus à une décision imminente sur ces critères d'identification – outil réglementaire qui permettra ensuite d'en restreindre l'usage ou, plus radicalement, d'en interdire certains. Or, sept ans plus tard, les critères n'existent toujours pas.

C'est cette étude d'impact, aux conclusions apparemment aussi confidentielles que l'adresse de la fontaine de Jouvence, qui en est en grande partie responsable. Elle n'était pas prévue au départ, mais l'industrie l'a réclamée afin d'affaiblir la réglementation, puis l'a obtenue à l'issue d'une offensive éclair de lobbying menée en tandem par les industriels des pesticides et de la chimie au début de l'été 2013. Principalement au travers de leurs organisations de lobbying bruxelloises : l'Association européenne de protection des plantes (ECPA) et le Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic).

Un dossier hypersensible

Mais les géants de l'agrochimie étaient aussi montés au front : les deux poids lourds allemands BASF et Bayer, ainsi que la multinationale suisse Syngenta. L'ancienne secrétaire générale de la Commission, Catherine Day, avait fini par céder à leur requête au nom des « *opinions divergentes* » dans la communauté scientifique et des « *impacts potentiels sur des pans de l'industrie chimique et le commerce international* » – une référence directe au Tafta, dont les négociations venaient alors tout juste de commencer. Dans une note interne datée du 2 juillet 2013, la plus haute fonctionnaire européenne qualifiait alors les critères des perturbateurs endocriniens de « *sujet sensible* ». Sensible, il est resté. Et même hypersensible, il est devenu.

Car le Parlement européen avait donné une date butoir à la Commission pour rédiger ces fameux critères : décembre 2013. Ne voyant rien venir, la Suède avait alors décidé de poursuivre la Commission en justice. Une procédure soutenue par la France, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas et à laquelle s'étaient joints le Parlement et le Conseil – une configuration rare.

La Cour de justice de l'Union européenne n'a, elle, pas tardé. Juste avant Noël 2015, elle a jugé que la Commission avait « *violé le droit de l'Union* », elle qui est pourtant la gardienne des traités. L'arrêt balaye la « *prétendue nécessité de procéder à une analyse d'impact des critères scientifiques* » que la Commission a placée au cœur de sa défense. Mais le jour même, le porte-parole du commissaire européen à la santé, le Lituanien Vytenis Andriukaitis, annonce tout de go que l'étude d'impact sera malgré tout menée jusqu'au bout. D'hypersensible, le dossier devient inflammable.

Quid du coût des maladies ?

Les députés européens sont furieux. Certains d'entre eux ont déjà envoyé plusieurs lettres au président de la Commission. Elles sont restées sans effet. Le 13 janvier, c'est le président du Parlement en personne qui écrit à Jean-Claude Juncker. Le retard de la Commission est « *inacceptable* », souligne Martin Schulz. Tout autant que la poursuite de l'étude d'impact « *au mépris du jugement* » de la plus haute juridiction de l'Union et auquel il lui demande de « *se conformer sans délai* ». Le message est répété dans un second courrier, le 10 mars. La Suède, pour sa part, persiste. Dans un document daté du 13 mai et que *Le Monde* s'est procuré, les autorités suédoises rappellent sèchement aux services de la Commission que la Cour « *interdit l'utilisation de considérations économiques pour définir les critères* ».

Mais de quelle nature sont les « *considérations économiques* » consignées dans les pages de l'étude d'impact enfermée à double tour ? En sus des conséquences sur l'industrie, prendront-elles en compte le coût des maladies liées à l'exposition aux perturbateurs endocriniens, qui a été estimé par des études indépendantes entre 157 milliards et 288 milliards d'euros par an (Université d'Utrecht, 2016) en Europe ? Fin du suspense le 15 juin. D'après nos informations, la proposition finale de critères d'identification des perturbateurs endocriniens sera présentée en réunion du collège des commissaires.

- Stéphane Horel
Journaliste au Monde